Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Informations sur le système éducatif suisse – Formation professionnelle supérieure

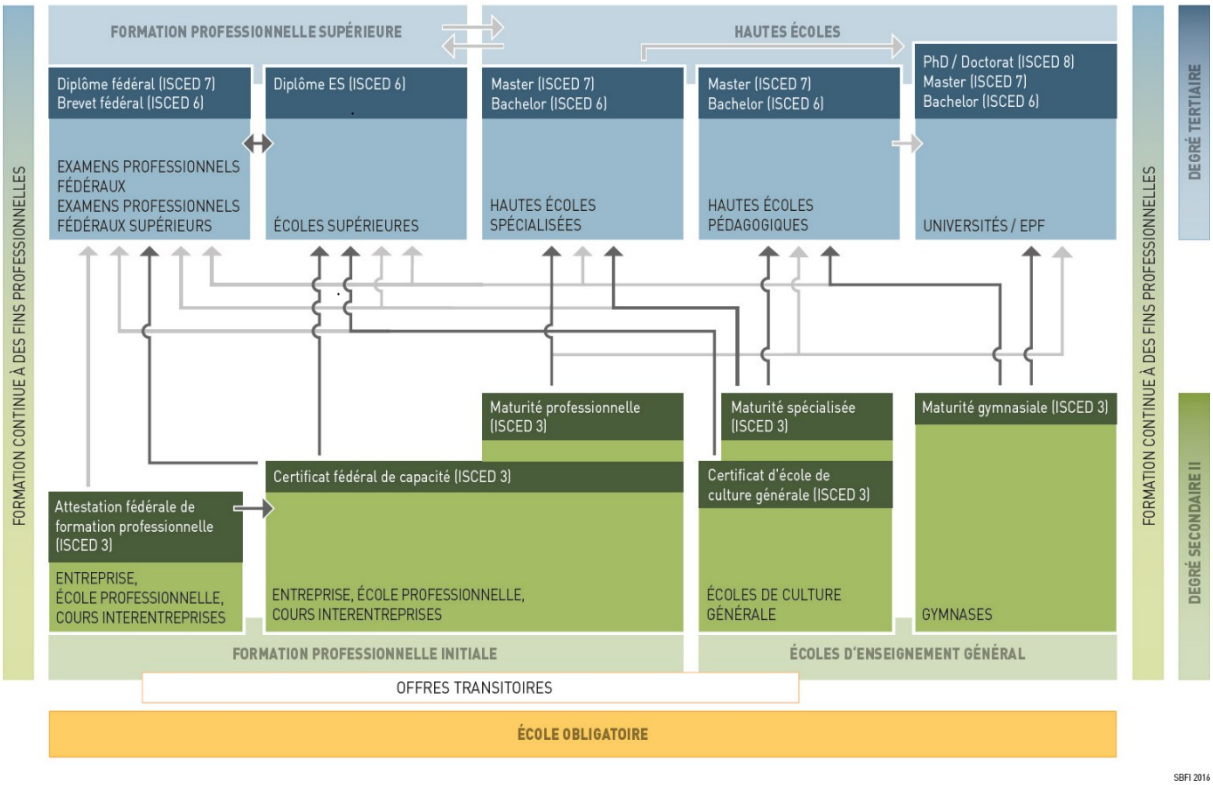

La formation professionnelle supérieure au degré tertiaire

En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes des écoles supérieures (ES) reconnus au niveau fédéral. Les titulaires d'un brevet fédéral ou d'un diplôme ES sont autorisés à porter le complément de titre « Professional Bachelor » ; les titulaires d'un diplôme fédéral, le complément de titre « Professional Master ».[1]

Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure. Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé.

Pour de plus amples informations: www.sbfi.admin.ch/fr/formation-professionnelle-superieure

International Standard Classification of Education (ISCED)

L'International Standard Classification of Education (ISCED) a été élaborée par l'UNESCO et permet avant tout des comparaisons dans le cadre des statistiques sur l'éducation. Elle comprend 8 niveaux. Les brevets fédéraux et les diplômes ES se situent au niveau 6, les diplômes fédéraux au niveau 7.

[1] Les compléments de titre ne peuvent être utilisés qu'avec les titres protégés correspondants dans les langues officielles ou en tant qu'élément de la traduction anglaise simplifiée, tels que fixés dans le règlement d'examen ou le plan d'études cadre (voir : Liste des professions SEFRI www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/).